



Paris, 16 novembre 2018

Communiqué de presse

LE GOUVERNEMENT SACRIFIE LE SPECTACLE FRANÇAIS

L'Assemblée nationale a adopté hier soir un amendement du Gouvernement excluant les spectacles d'humour et les comédies musicales du champ du crédit d'impôt sur le spectacle vivant, dont les critères d'éligibilité sont par ailleurs restreints. Dans le même temps, il a confirmé l'éligibilité des émissions de télé-réalité au crédit d'impôt sur l'audiovisuel et a adopté un autre dispositif pour amplifier les avantages du cinéma.

Le crédit d'impôt pour le spectacle vivant musical ou de variétés a été lancé en 2016 afin de faciliter les investissements des producteurs dans les artistes en développement. Pour sa première année pleine en 2017, il a bénéficié à plus de 14 700 représentations sur l'ensemble du territoire, dont près de 2 400 n'auraient pas eu lieu sans lui. **Cette bouffée d'oxygène indispensable pour les entreprises a également été une bonne opération financière pour l'Etat puisqu'1 euro de dépense lui rapporte 2,4 euros en recettes fiscales et sociales.**

Alors qu'au début de l'année, l'Assemblée nationale avait fait part de son souhait de procéder à un large passage en revue des crédits d'impôt dédiés à la culture, en se fixant le double objectif de l'évaluation et de l'équité entre les secteurs, **le Gouvernement a imposé une révision sans évaluation et au détriment du seul spectacle vivant.** Le Gouvernement a ainsi considéré que les spectacles d'humour n'avaient pas leur place dans la culture, au contraire de la télé-réalité qui est maintenue dans le giron du crédit d'impôt audiovisuel. De plus, les critères d'éligibilité au crédit d'impôt sur le spectacle vivant seront restreints.

Malika Séguineau, directrice générale du PRODISS, dénonce un deux-poids deux-mesures : « *le Gouvernement a freiné toute modification du crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo ou du crédit d'impôt pour les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles au motif que cela enverrait, je cite, "un très mauvais signal aux professionnels". Quel signal le Gouvernement pense-t-il envoyer aux entrepreneurs de spectacles qui font vivre des centaines de milliers d'emplois à travers les territoires ?* ».

« *Le spectacle vivant est sacrifié alors qu'il ne représente que 5 % du coût de l'ensemble des crédits d'impôt dédiés à la culture, dénonce Olivier Darbois, président du PRODISS. Pour donner l'illusion d'un changement, le Gouvernement prive les comédies musicales en développement et les humoristes émergents d'un soutien indispensable, il limite l'éligibilité des projets sans dire pourquoi. Il économisera peut-être 1 million d'euros, au détriment de la diversité artistique, un million qui reviendra directement au cinéma à qui il a accordé une augmentation de crédit d'impôt* ».

Le PRODISS entend désormais mener le combat au Sénat, dans le cadre du projet de loi de finances 2019, pour rétablir l'indispensable soutien à la filière du spectacle.

Contact média PRODISS : Anne Fossati – Chargée de communication – a.fossati@prodiss.org
TEL : 01 42 65 73 21 – PORT : 06 07 87 45 58